

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Langestraat*,
derrière le *Prinsengraaf*,
N. 22.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT,
ANONCES,
Chez M. Van Weelden, *Wassersloot*,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent
être envoyés à la direction *franco de port*.

ABONNEMENT:
Lo Haye, *Provincies*.
un an. 26 fl. 30 fl.
six mois. 14 » 16 »
trois mois. 7 » 8 »
PREMIÈRES LIGNES 1 fl. 50, timbre
et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE 2 Août.

Les colonies néerlandaises.

Journal anglais qui s'occupe spécialement des intérêts coloniaux, après avoir reproduit la nouvelle que les colonies néerlandaises ont rapporté, en 1843, un excédant de revenus de plus de 10 millions de florins, au trésor de la mère-patrie, fait sur la production de ces mêmes colonies, ainsi que sur les avantages retirés de la Néerlande, les réflexions suivantes : Les colonies que la Néerlande possède dans les Indes orientales, devenues pour cet état une source aussi féconde que le bien-être national, et cela moins par leur étendue que par l'effet de la sagesse de son gouvernement. Loin de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne, qui sait mieux faire des colonies que de les mettre à profit, la Néerlande se contente de ce qu'elle possède de bon droit et en s'attachant avec la prudence française qui la caractérise, à en tirer le meilleur parti possible. L'excellent système de colonisation ou plutôt de culture qui par elle dans l'île de Java, est à coup sûr un chef-d'œuvre de saine politique, lequel fournit en même temps une éclatante de la droiture de ceux qui l'ont conçu et mis en œuvre. Qu'on en juge par les détails suivans, que nous tenons d'une personne qui a fait un séjour prolongé dans l'île de Java et qui s'est attachée à étudier les éléments comme les résultats d'un nouveau système néerlandais.

Qu'établis depuis nombre d'années dans cette île, centre de leurs possessions en Asie, les Hollandais n'en avaient tiré que des avantages proportionnés aux immenses ressources de ce fertile pays. Les princes indigènes, jaloux des productions des étrangers qui étaient venus s'établir au milieu de leur territoire, et dont la supériorité dans l'art militaire les entretenait jaloux, n'avaient jamais cessé de se montrer hostiles à la colonisation néerlandaise. Cette disposition de leur part fut une source perpétuelle de guerres partielles, qui tournaient à l'avantage des Hollandais, en ce que les dépenses énormes, qui étaient le résultat de leurs succès, tout le parti qu'une exploitation intelligente du sol pouvait leur en tirer.

Le gouvernement néerlandais ne réalisa le projet suivant, dont les heureux résultats ont dépassé toutes les espérances. Par l'intermédiaire du gouverneur-général, qui était le principal auteur de ce système, on parvint à déclarer aux princes et chefs indigènes que la Néerlande n'avait point en vue de les dépouiller de leurs territoires respectifs, mais par conséquent les hostilités qu'ils commençaient de temps à autre contre ses colonies étaient non-seulement sans but, mais même contraires à leurs propres intérêts, et qu'elles mettaient obstacle aux vues bienveillantes que la Néerlande avait conçues à leur égard. En conséquence on proposa aux plus puissans d'entre eux de conclure avec elle un traité de paix perpétuelle, dont voici les bases principales : La Néerlande maintiendra les princes et chefs indigènes de Java dans la possession tranquille de leurs territoires respectifs, et leur prêtera son appui pour en maintenir l'intégrité.

De leur côté, les princes et chefs s'engageront à ne rien entreprendre, par voie directe ou indirecte, contre la sûreté des possessions néerlandaises à Java ou dans les îles voisines, et à s'efforcer à les défendre au besoin contre toute attaque de de-
hors.

La Néerlande aidera de toutes ses ressources les princes et chefs indigènes à introduire dans leurs états respectifs un meilleur système de culture que ne l'est celui qui a été suivi par eux jusqu'à ce jour; elle leur enverra des hommes spéciaux et ex-

périmentés pour les aider de leurs lumières et de leurs conseils, et chargés de leur faire connaître les instrumens aratoires et les procédés généralement adoptés, au moyen desquels l'agriculture avait été portée ailleurs à un si haut degré de perfection; le tout à l'effet de doubler et de tripler les récoltes des indigènes et de leur faire retirer de leur sol fertile tous les immenses avantages dont leur peu d'expérience en fait de culture les avait privés jusqu'alors. Indépendamment de ces secours efficaces pour améliorer et étendre la culture des produits agricoles déjà connus aux indigènes, on leur fournira les semences de tels autres qui pourraient convenir encore à la nature du climat et dont le rapport serait aussi certain qu'avantageux pour eux.

En ouvrant un marché sûr et permanent aux produits de leur sol, la Néerlande les leur prendrait d'après un tarif à fixer ultérieurement, et le montant des denrées coloniales ainsi livrées par eux aux agens du gouvernement néerlandais, leur serait payé, soit en marchandises européennes, soit en espèces, déduction faite des avances et déboursés effectués dans cet intérêt par ce gouvernement.

Nous passerons sous silence plusieurs autres stipulations tendant à captiver la confiance des indigènes, et à leur rendre palpables les avantages qui devaient nécessairement résulter pour les deux parties contractantes de cette alliance toute commerciale. Aussi n'hésitèrent-ils pas à entrer dans les vues du gouvernement néerlandais, et le traité fut signé d'abord par quelques-uns des plus puissans de ces princes, dont l'exemple déterminait bientôt les autres chefs indigènes à y adhérer à leur tour. Dès lors le gouverneur-général ne perdit pas un instant pour conduire à bonne fin l'importante œuvre commencée sous de si heureux auspices. Il s'agissait dès lors de remplir sans délai les engagements pris avec les princes et chefs indigènes, ce qui fut fait avec autant de discernement que de loyauté. On nomma les agens qui devaient aller résider au milieu des populations indigènes pour surveiller les travaux de culture auxquelles elles allaient se livrer; on leur envoya les instrumens aratoires et tout l'accessoire nécessaire soit pour défricher les vastes territoires encore incultes, soit pour améliorer la culture de ceux jusqu'à présent exploités; on leur fit connaître de nouveaux procédés de culture, et on leur fit découvrir des terrains entièrement négligés, qui étaient infestés de bêtes féroces et de reptiles malfaisans, transformés en champs fertiles dont les abondantes et précieuses récoltes récompensaient largement les soins prodigués à leur défrichement et à leur mise en culture.

Restait encore à régler les prix auxquels les divers produits, consistant en café, thé, indigo, etc., recueillis en grandes quantités, devaient être livrés au commerce néerlandais. On ne tarda pas à tomber d'accord sur le tarif qui devait en fixer les prix, et auquel furent ensuite, d'un commun accord, introduites les modifications commandées par les circonstances et l'abondance des récoltes.

Une combinaison si conforme à tous les principes de la raison et de la justice, ne pouvait manquer d'amener les plus heureux résultats. Aussi a-t-on vu, depuis, ce système recevoir non-seulement un immense développement, mais se consolider en même temps d'une manière qui en assure la durée. En effet, il est juste que celui qui prodigue ses labeurs pour faire valoir sa propriété en retire les fruits; mais il ne l'est pas moins que ceux qui lui ont fourni les moyens d'en doubler et tripler le produit aient leur part dans les bénéfices qui résultent de ce concours de moyens et de ressources.

Au point de vue de la politique et des progrès de la civilisation, ce système mérite également de fixer l'attention publique. L'île de Java possède, sur une superficie de 4800 lieues carrées, une population de 7,200,000 d'habitans indigènes, appartenant

aux races malaises, qui en général sont à un caractère extrêmement remuant, fier et féroce, très-adolescentes à la piraterie, et dont la navigation européenne, dans ces parages très-fréquentés, avait déjà eu beaucoup à souffrir. Toute la vigilance des croisières néerlandaises ne pouvait empêcher que les navires marchands ne tombassent souvent au pouvoir de ces farouches corsaires, qui, sortant à l'improviste des nombreuses criques de ces côtes très-accidentées, joignaient toujours le massacre au pillage.

Tout cela a beaucoup changé depuis l'existence du traité de paix et de commerce conclu avec les divers chefs et princes indigènes, qui sont tenus de servir eux-mêmes contre ces redoutables corsaires. Indépendamment de cela, la population malaise, s'adonnant maintenant à la culture des terres, perd de plus en plus le goût du brigandage, et s'humanise, comme on devait s'y attendre, en se livrant aux paisibles travaux des champs. Les bienfaits déjà répandus dans l'île de Java par ce nouveau système de conquête pacifique, prouvent jusqu'à l'évidence que les moyens les plus droits, les plus naturels et les plus équitables mènent le plus sûrement à de grands résultats. Il serait sans doute inutile de s'étendre ici sur les heureux effets que ce système a déjà produits sur la prospérité matérielle du peuple dont il est émané, et pour les finances duquel il a ouvert une source aussi abondante que durable. Tandis que les possessions d'outre-mer sont pour quelques pays une charge improductive, souvent même onéreuse, celles que possède la Néerlande, en Asie, sont pour elle une mine inépuisable qui contribue largement à l'enrichir, à soutenir son crédit, et qui, jointe au patriotisme et à l'activité de ses habitans, l'aidera puissamment à sortir avec honneur des embarras financiers, suites des récents évènements politiques en Europe.

Puisse cet heureux essai profiter également à la Grande-Bretagne et aux autres états maritimes; puissent-ils, en adoptant le même système pour leurs colonies, arriver aux mêmes résultats non moins favorables aux progrès de la civilisation qu'au bien-être général du monde!

Nous osons appeler sur ce qui précède l'attention des hommes d'état de la France: peut-être la politique de ce pays se trouverait-elle bien d'adopter la marche indiquée dans cet article, à l'égard des colonies en Afrique.

Le Staats-Courant public l'arrêté royal suivant: par lequel S. Exc. le ministre des finances est autorisé à procéder, par anticipation à l'échange des *lorenten* 5 p. c. contre des obligations et récépissés 4 p. c. pour en effectuer le transport sur le Grand-Livre de la dette nationale 4 p. c.

Nous, GUILLAUME II, etc.

Sur la demande des détenteurs de *lorenten* à charge des possessions d'outre-mer du royaume, portant un intérêt de 5 p. c., lesquels détenteurs — disposés à les échanger contre des inscriptions au Grand-Livre de la dette nationale, donnant un intérêt de 4 p. c. de la manière statué par l'art. 2 de notre arrêté du 8 juin 1844 (*Staatsblad* n° 33) — demandent à être mis à même d'effectuer cet échange avant le premier septembre prochain;

Voulant satisfaire à cette demande, et considérant que les détenteurs d'obligations et récépissés, à charge des possessions d'outre-mer du royaume, portant un intérêt de 4 p. c., pourraient également désirer de recevoir, avant le 1^{er} octobre, les certificats donnant droit à des inscriptions au grand-livre de la dette nationale, portant un intérêt de 4 p. c., suivant l'art. 3 de notre arrêté du 8 juillet 1844 (*Staatsblad*, n° 36);

Vu le rapport de notre ministre des finances du 30 juillet 1844, n° 375/628, secret;

Section du Journal de La Haye. 3 Août 1844.

UNE CHIENNE D'HABITUDE

HISTOIRE D'UN GROGNARD D'EAU SALÉE. (1).

V.

Madeleine Callimard.

Mademoiselle de Michel Martaillo devint plus sombre que jamais; hors de service, elle ne rompit guère le silence que pour maudire le dévouement et les immenses sacrifices qu'il fait commettre. Un fatal grief s'ajoutait à ses anciens griefs: la mort de Callimard avait été causée par l'espoir de sauver une victime de l'injustice, mais maintenant la monomanie de l'officier marinier était respectée dans le monde.

Un jour, au large de la frégate se rendit après avoir quitté Lisbonne, un canot chargé de provisions sur la barre; Michel sauva deux hommes, dont l'un était le capitaine de la frégate.

La frégate désarma à Toulon, Michel obtint un congé pour aller revoir sa mère. Pendant son voyage, il fut arrêté par une inondation de la Durançe; le brave matelot n'écouta que son cœur, le canot dont il s'empara rendit les plus grands services.

Comme, d'après son principe, il refusait de se faire connaître, on le prit pour un vagabond, les gendarmes l'arrêtèrent. Il avait perdu dans l'eau l'étui de sa montre qui contenait ses papiers, et pour comble de malheur on le fouilla. Sa montre contenait deux ou trois cents francs en argent, plus une bourse de cuir remplie de bijoux; le tout fut déposé chez le juge-de-peace, Michel fut mis en prison.

Il consentit à dire la vérité; son récit parut fabuleux, et les gendarmes s'écouèrent avant qu'on eût écrit à Toulon et reçu une réponse qui contenait toutes les dépositions du second-maitre.

Le juge-de-peace et le brigadier de gendarmerie lui-même se conforment en excuses, ils lui promirent de faire un rapport circonstancié de sa belle conduite durant l'inondation. Michel Martaillo les envoya tous se promener et reprit sa route.

Il arriva à La Rochelle: sa mère était fort inquiète de son retard; on lui raconta quelle tirade il fit contre sa chienne d'habitude.

La frégate Martaillo habitait un petit logement fort propre et passablement meublé; un air de bien-être tout nouveau était répandu dans son domicile;

quand elle eut embrassé son fils et qu'ils eurent mêlé les douces larmes du retour, quand le marin eut fini de raconter son voyage par terre :

— Ah ça mère, dit-il, d'où vient cette richesse? ce n'est assurément pas sur ma pauvre délégué que vous avez pu économiser de quoi acheter tout ça. J'ai beau être second maitre, une pièce de dix francs de plus chaque mois n'est pas assez suffisant pour se gréer de même.

— C'est pourtant par toi que cela m'est arrivé, dit la vieille femme en souriant.

— Expliquez-vous, mère, je n'y comprends rien.

— Après ton départ à bord de la *Bellone*, M. Dumaine que tu as tiré de l'eau, est venu me voir; il a voulu que la mère de Michel Martaillo ne fût plus sans feu dans un grenier au fort de l'hiver; c'est lui qui m'a installée, comme tu vois.

Le digne second-maitre ne répondit rien, il venait de songer à la reconnaissance du seigneur portugais et à la mort de Callimard. Comme sa mère le regardait, elle vit qu'il était triste, et plus il essayait de maîtriser sa douleur, moins il y parvenait; la voix lui manquait; sa mère l'interrogeait, mais il ne pouvait parler.

A la fin, il prononça le nom de son matelot (Callimard), raconta brièvement l'histoire de l'inondation que la bonne femme connaissait déjà; elle frémit au récit des dangers inouïs que le pauvre Michel avait courus en tâchant de retirer du feu l'infortuné gabier.

— Pour lors, dit-il, ajouta Michel, il n'est pas malheureux que M. Dumaine ait soin de vous: une fois par hasard ça peut servir de sauver quelqu'un; pas de règle sans exception, comme dit le fourrier. Oui, mère, il est bon que vous soyez à l'aise à cette heure, car ma délégué, sera pour une autre; ma délégué, et encore ceci que le commandant m'a forcé de prendre; — et il montrait une bourse donnée par le marquis dal Golpelhas. — Allons chez la femme à Callimard.

Le jeune gabier laissait sa veuve et deux enfans, réduits à la dernière misère par le fait de sa mort et de la suspension de l'envoi de sa demi-paie.

Quand Michel et sa mère entrèrent dans le triste réduit de Madeleine Callimard, l'infortunée les reconnut et fondit en larmes. Elle berçait son plus jeune enfant, l'autre était pendu à son bras, et voyant que sa mère pleurait, il pleurait aussi. Longtemps la douleur commune empêcha le second-maitre de dire un seul mot; mais à la fin rompant brusquement le silence :

— Madeleine, dit-il, je n'aime pas le mariage, moi, ni les femmes non plus, hormis ma bonne femme de mère; il m'est venu une idée: les enfans de mon matelot n'ont plus de père, si vous le voulez, je suis paré; le reste vous regarde!

Il fit quelques tours dans la chambre avant de poursuivre.

— Après ça, reprit-il, voici qui est à vous, c'est de l'or, il y a de quoi aller bien du temps avec... Ne me demandez pas d'où ça vient! ajouta le rude marin d'une voix étouffée.

Alors, il reprit sa promenade en attendant une réponse.

Madeleine était une brune de vingt-cinq à vingt-six ans, elle n'avait jamais vu son père ni sa mère; Callimard l'avait épousée quatre ans auparavant, elle ne savait rien d'aussi beau dans le monde que son malheureux mari. De sa vie elle n'avait songé à un autre; et puis Michel était si laid, si vieux en apparence, si peu galant. Elle le regarda avec une sorte d'effroi, elle regarda ensuite ses deux pauvres enfans qu'elle embrassa pour se donner de la force; elle fut au moment d'accepter la main du second-maitre. Mais celui-ci, quoiqu'il eût l'air absorbé dans ses réflexions, avait tout vu, tout compris.

— Bien! Madeleine, bien! assez causé! ma vieille carcasse ne va pas tant mieux! ce que j'en faisais, c'était par rapport à mon matelot.

— Mais, monsieur Michel, interrompit la mère désolée, je n'ai rien de mieux, et mes deux enfans...

— Soyez calme, Madeleine, vos enfans ne manquent de rien, tant que Michel Martaillo aura ses deux bras à son service. Je ne suis pas si pauvre que vous le pensez, moi! je veux à cette heure que vous soyez à l'aise, et que ma mère soit votre mère, et que vous soyez sa fille. La bonne femme se fait vieille, y yez-vous, eh bien! vous l'aidez, vous la soignez, et elle berçera les petits; et moi je vous enverrai ma délégué, et quand les fils de Callimard seront en état d'être mousses, je leur apprendrai le métier. Un matelot, un vrai matelot comme Callimard, c'est un frère; vous donc, Madeleine, vous êtes rien d'autre. N'est-ce pas, mère, qu'elle est votre fille?

Les deux femmes étaient dans les bras l'une de l'autre.

Michel les contempla longtems en pensant à Callimard; il prit ensuite sur ses genoux Joseph, l'aîné des deux petits garçons, et le caressa paternellement. Dès le même jour, comme il avait été dit il fut fait; et après trois mois de séjour à La Rochelle, le second-maitre repartit pour Toulon.

VI.

Fin des aventures de Michel Martaillo.

L'ancien commandant de la *Bellone* étant revenu de Paris avec l'ordre d'armer et de monter le vaisseau le *Sans-Pareil*, maître Martaillo ne put pas de se présenter chez lui. On conçoit que l'officier marinier obtint avec peine son billet d'embarquement. Pendant le cours de la campagne, le retourne marin se montra plus ennemi que jamais, en paroles du moins, de tous les dévouemens d'action. Lorsqu'à la table de la maistrance, il lui arrivait de rois-

Mandons et ordonnons :
Notre ministre des finances est autorisé à faire opérer, à
partir du 1^{er} août prochain, au bureau de la dette nationale
des finances à Amsterdam, et ce dans l'intérêt des personnes qui
pourraient le désirer :
1^{er} Le rachat, par anticipation, des obligations, donnant un inté-
rêt de 4 p. c. à charge des possessions d'outre-mer du royaume,
me, et ce de la manière statuée par l'art. 3 de notre arrêté du 8
juillet 1844 (Staatsblad n° 33), et à l'émission de certificats, don-
nant droit à des inscriptions au Grand-Livre de la dette natio-
nale, donnant un intérêt de 4 p. c., ainsi que de certificats de
rente; et enfin à effectuer le paiement mentionné dans cet arti-
cle ;
2^o Le rachat d'obligations et récépissés, donnant un intérêt
de 4 p. c. à charge des possessions d'outre-mer du royaume, con-
tre remise de certificats, donnant droit à des inscriptions au
Grand-Livre de la dette nationale, portant un intérêt de 4 p. c.
de la manière statuée par l'art. 3 de notre arrêté du 8 juillet
1844 (Staatsblad n° 36.)
Notre ministre des finances est chargé de l'exécution du pré-
sent arrêté, qui sera inséré au Staatsblad, et dont copie sera en-
voyée à la chambre des comptes.
La Haye, 31 juillet 1844.

Le ministre des finances.
VAN HALL.

Le Roi a quitté hier à trois heures la résidence pour se rendre
à Soestdyk. S. M. est attendue de retour ce soir.

Le Staats-Courant de ce jour contient un arrêté royal, en-
datedu 1^{er} août, qui nomme aux fonctions de ministre de la jus-
tice S. Exc. M. M. W. de Jonge van Campens-Nieuwland, mem-
bre du conseil-d'état, jusqu'à présent chargé provisoirement
du portefeuille de ce ministère.

Par arrêté du 29 juillet dernier, le Roi a nommé chevalier de
l'ordre du Lion-Néerlandais le lieutenant de marine de premi-
ère classe, J. W. F. Frucht, commandant des forces navales
de S. M. dans les eaux de Riouw.
— Un autre arrêté royal, du 30 juillet, nomme M. U. W. E.
Cazius aux fonctions de procureur-général près la cour pro-
vinciale de justice d'Utrecht.

Le même arrêté contient plusieurs autres nominations dans
l'ordre judiciaire.
On écrit d'Utrecht, le 1^{er} août :
Cé matin a passé par notre ville S. Exc. le comte de Nessel-
rode, ministre des affaires étrangères de Russie. S. Exc. se rend
à Soestdyk pour présenter ses respectueux hommages à S. M. la
Reine.

S. A. R. le prince Albert, époux de S. M. la reine d'Angle-
terre, a daigné accepter la dédicace d'un quartetto pour deux
violons, alto et violoncelle, composé par notre compatriote
M. Franco Mendes.

L'année dernière les Etats-Provinciaux de la Hollande-Méri-
dionale avaient à s'occuper d'un projet de révision du règlement
organique des écoles, où il se présentait plus d'une disposition
contre laquelle le clergé catholique éleva des objections. En con-
séquence le projet en question fut transmis à la députation
permanente de ces états, afin qu'elle y fit telles modifications qu'elle
jugerait opportunes : le projet, ainsi révisé, fut remis sur le tapis
dans la dernière session des Etats-Provinciaux. Cependant les
modifications qui y avaient été introduites ne satisfirent pas
entièrement le clergé qui en réclama d'autres par l'intermé-
diaire de M. l'archevêque de la Hollande, la Zélande et la
West-Frise. Cette réclamation ultérieure n'eut d'autre résultat
que la suppression d'un seul article et un changement dans
le titre. Le projet a été subseqüemment adopté à une forte ma-
jorité.
(Le Catholique.)

On écrit de Maestricht, le 30 juillet :
Le bateau à vapeur parti ce matin pour Liège a rencontré
celui qui arrivait de cette ville, à quelque distance de Maestricht.
Il en est résulté un choc par suite duquel le bateau parti de no-
tre ville a été mis hors de service, et les passagers ont été obli-
gés de revenir par le steamer arrivant de Liège. Le dernier est
reparti à dix heures d'ici, de sorte qu'à trois heures de relevée,
il n'y a pas eu de départ comme d'ordinaire.
On pense que le dégat qui est résulté de la rencontre des

deux bateaux est très-peu important, et qu'on y remédiera aisé-
ment; de sorte que l'interruption qui en résulte ne sera que

On écrit de Liège, 31 juillet: La police a mis hier, vers midi,
en état d'arrestation un ouvrier menuisier, natif de Maesbracht
(Limbourg), lequel est prévenu d'une tentative de meurtre qui
aurait eu lieu dans la nuit du 19 au 20 mars dernier, à Rure-
monde, sur la personne d'un nommé Laynen.

Le besoin d'un *bon Guide pour les étrangers* dans la Néer-
lande se faisait sentir vivement. Ce n'est donc pas sans plaisir
que nous apprenons que M. Loebenberg vient de mettre sous
presse un ouvrage de ce genre, qui aura pour titre : *Le Guide
indispensable du voyageur sur les chemins de fer, et dans les
principales villes de la Néerlande.*

Nouvelles des Indes-néerlandaises.

Nous venons de recevoir les journaux de Java jusqu'au 17
avril dernier. Nous y trouvons un ordre du jour du gouverneur-
général des Indes Néerlandaises, dans lequel ce haut fonction-
naire porte à la connaissance de l'armée coloniale que le Roi a
promu le général-major, commandant de l'armée coloniale et
aide-de-camp en service extraordinaire de S. M. F. D. Cochius
au rang de lieutenant-général.

C'est une nouvelle preuve, est-il dit dans cet ordre du jour,
que S. M. sait dignement récompenser le vrai mérite, et cette
marque de la haute satisfaction du Roi qu'ont valu au géné-
ral les 27 années de service pendant lesquelles il a si noblement
mérité de l'état et de la patrie, doit réjouir l'armée entière.

Le commandant de la station à Sumatra a reçu un rapport
suivant lequel le brick royal le *Siewa*, commandé par le lieu-
tenant de marine de première classe, P. Sauvage, a touché sur
un banc de sable au nord de Poelac Karang, près de Baros et a
fait naufrage. L'équipage et une partie des agrès ont été sauvés.

Le *Free Press* du 15 février mande que le 7 du même mois
le navire anglais le *Coaxer*, qui a appareillé, le 5, de Singapore,
en destination pour Londres a touché au rocher de Poeloc
soeto près de Strombo-punt. Les autorités locales de Riouw et
le capitaine commandant le brick de guerre en station dans ce
port se sont empressés de venir au secours du *Coaxer*.

Le *Free Press* rend hommage à l'administration de Riouw
qui dans toutes les occasions se distingue en venant au secours
des navires en danger.

La *Gazette de Pinang* contient ce qui suit :
Les croisières du gouvernement néerlandais sont de nouveau
parvenues à délivrer de l'esclavage 36 Malais, natifs de la pro-
vince Willesley, et ces malheureux sont arrivés ici également
par les soins du gouvernement néerlandais.
Les Néerlandais, ajoute la *Gazette de Pinang*, ne laissent ni
trêve ni repos aux pirates, et leurs efforts méritent la recon-
naissance universelle du pays.

Nouvelles de Taïti.

Nous avons reçu par voie d'Angleterre, des nouvelles dé-
taillées des îles de la Société. De graves événements s'y sont pas-
sés dans le courant du mois de février dernier. La reine Pomaré,
qui paraît s'être mise en lutte ouverte avec les autorités fran-
çaises, a quitté ses possessions et s'est réfugiée à bord d'un bâti-
ment de guerre anglais. Le missionnaire anglican Pritchard,
dont le nom a si souvent été mêlé aux débats des chambres et de
la presse, a été arrêté par ordre du commandant français, et re-
ndu responsable des troubles qui pourraient éclater dans l'île,
puis expulsé du pays. Il paraît qu'il est déjà arrivé à Londres.

Les français ont, en outre, mis en état de siège une partie des
îles de la société; ils ont aussi élevé plusieurs forts, et n'ont
rien négligé pour mettre leur nouvelle possession dans un état
respectable de défense. Ces mesures ont été provoquées par une
tentative d'insurrection qui a été faite par les insulaires, mais
qui a été heureusement comprimée, grâce à l'énergie déployée
par les officiers français.

D'après des lettres de Taïti, du 19 mars, les insulaires se se-
raient mis en insurrection, et l'on aurait été sur le point d'en
venir aux mains avec eux. Voici les détails que nous trouvons à
ce sujet :

M. Pritchard, missionnaire méthodiste devenu consul d'An-
gleterre, a tout d'abord protesté contre notre occupation. C'est
un exemple que la reine Pomaré n'a pas tardé à suivre en se re-
tirant à bord d'un bâtiment anglais. De là s'est organisée une
insurrection dont Pritchard était le meneur. Il avait fort accré-
dité parmi les naturels le bruit que les français étaient un petit

peuple turbulent qu'un grand chef avait longtemps conduit à
la victoire, mais que les Anglais avaient fini par mettre en dé-
faite aux îles pour arrêter ses désordres. Il faisait annoncer
la prochaine venue d'une flotte anglaise qui couvrirait l'horizon
de ses voiles, ferait un feu de paille de nos tristes navires et
drainait tout ce qui se serait rallié à la cause des français.

Des proclamations indignes furent affichées; dès qu'il
les aperçut, les habitants de la presque île de Tairaba, plus
d'ailleurs que les autres, s'armèrent; des troupes furent dirigées
vers ce point; le gouverneur lui-même, M. Bruat, monta à
val pour aller comprimer cette tentative naissante; les insurrec-
taires marchaient sur Papéiti, se grossissant chaque jour des mé-
tens des îles voisines; les chefs qui nous étaient dévoués, en-
trent abandonnés des leurs, nous déclarèrent alors que les
femmes et leurs enfans n'étaient plus en sûreté près d'eux.

Pendant que le gouverneur poursuivait à Tairaba l'émé-
te, qui faisait le tour de l'île, on apprit que 3,000 hommes
més étaient à trois heures de marche de Papéiti, qu'ils se pré-
paraient à enlever et d'incendier immédiatement.

Le commandant particulier des îles de la Société, M. d'Aubigny,
à l'annonce de cette attaque, déclara la baie en état de siège;
les mesures énergiques prises dans cette circonstance, et
exécutées sur-le-champ avec vigueur prouvèrent sans doute
aux insurgés comme à ceux qui les excitaient qu'il n'y avait
pas de merci à attendre de nous en cas d'une lutte sanglante.

Le 3 mars, après midi, nous comptions être attaqués; les
mesures défensives étaient prises; la pleine de Papéiti
était dépouillée des arbres qui auraient pu gêner le feu des
cannots et des marins débarqués. A cinq heures du soir, Pritchard
était sur le débarcadère, prêt à se réfugier dans un canot
anglais à bord du bateau à vapeur le *Cormoran*, lorsque le
la police l'arrêta comme instigateur des désordres. Il fut im-
médiatement au secret dans un blockhaus, et le commandant
d'Aubigny, dans un ordre du jour, déclara que sa sâte et ses
priétés répondaient des événements. Heureusement il n'y
rien eu.

Aujourd'hui, 19 mars, nous sommes encore sur la défensive,
mais la pacification du pays paraît assurée. Le gouverneur
revenu de Tairaba, Pritchard est exilé; le bateau à vapeur
a reçu l'invitation de s'éloigner. La reine Pomaré est toujours
ici à bord d'un petit cutter anglais.

Nouvelles de Mexique.

Le gouvernement mexicain a voulu récemment récom-
mencer la guerre contre le Texas. Le général Canaltizo, ex-
président, a été nommé commandant des troupes qui devaient
être envoyées contre ce pays. Le général Rivas, qui a été investi du portefeuille
de la guerre, a, de son côté, demandé au Congrès quatre
millions de dollars et l'autorisation de lever 30,000 hommes,
celui-ci a refusé de les lui accorder.

Nouvelles d'Angleterre.

La convention postale entre l'Angleterre et la Belgique
doit avoir été signée à Londres il y a deux jours. M. Barends,
a été adjoint à M. Van de Weyer, dans cette négociation,
attendu à Bruxelles aujourd'hui même. Par cette convention
port des lettres entre la Belgique et l'Angleterre est réduit à
shellings (1 fr. 25) pour tout le parcours, et une réduction
plus de moitié sur le prix actuel. Sur cette somme la Belgique
prélèvera cinq pence et l'Angleterre sept. L'affranchissement
sera facultatif. Quant aux journaux, quel qu'en soit le fort,
ils ne paieront plus que cinq centimes.

L'amirauté a donné l'ordre d'envoyer un steamer à
vers pour être mis à la disposition du prince royal de Prusse
est attendu d'un jour à l'autre et au plus tard vendredi
châin. S. A. R. ne fera qu'un court séjour dans la capitale,
elle se rendra en Ecosse quelques jours après son arrivée,
se livrer au plaisir de la chasse dans les Highlands pendant
quinzaine de jours.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 25 juillet.
Il y a eu quelques désordres à Madrid dans la soirée du
juillet. On n'en connaît pas au juste la cause; le gouverneur
a pris de promptes mesures pour contenir les perturbateurs,
tranquillité a été, du reste, bientôt rétablie.

D'un autre côté, voici ce que nous écrit notre corres-
pondant particulier à Madrid :

La tranquillité la plus parfaite règne dans la capitale, et
se demande ce qui a pu amener la panique d'hier au soir :
mense concentration de forces à la *Puerta del Sol* et les pro-

près par silence accompli, ce n'était que pour commenter le même texte. Il
finitait toujours par songer à Calimard, et alors, afin de dévorer sa douleur, il
s'éloignait brusquement; ses collègues s'habituaient à la longue à cette bi-
zarrie de caractère.

Cependant, trois ou quatre fois on eut besoin d'hommes intrépides, surtout
lors du fameux coup de vent qui essaya le vaisseau entre les Baléares et
la côte d'Espagne; le commandant choisit constamment maître Martaillo le pre-
mier de tous.

Le *Sans-Pareil* ayant été démanté de ses trois mâts de hune, il importait de
couper les manœuvres qui les retenaient le long du bord. Il s'agissait du salut
du bâtiment; les espars réposés contre la muraille par une mer furieuse,
menaient de la défoncer à chaque instant.

Le second-mâitre n'avait pas même eu besoin d'être nommé, il s'était élancé
à l'extérieur la hache à la main, son exemple fut suivi; les mâts furent en-
traînés par la mer, et le navire dégagé. Les dangers que courait Michel en cette
circonstance sont inimaginables; s'il ne fut pas enlevé par les lames, ce fut
par une sorte de miracle.

En rentrant à bord, comme on le lonait de son sang-froid et de son courage,
il répondit avec humeur :

« J'ai fait mon service, mais croyez bien que sans ça je ne m'exposerais pas
de même, pas à bête! »

Néanmoins il continua de jouer sa vie à pair ou non, toutes les fois qu'il vit
quelqu'un en péril.

Après chacun de ses actes de dévouement, il restait huit jours sans desserrer
les dents, morne, mécontent de lui-même; il s'adressait les plus violents re-
proches, et si on le questionnait, il s'accusait rudement d'être incorrigible et
de mériter toujours dans sa *chienne d'habitude*.

Nous allons, maintenant, passer sous silence cinq ou six années de la vie de
notre héros. Donnons-nous à dire qu'il repartit trois fois à La Rochelle. Made-
leine soignait la bonne femme Martaillo, les enfants de Calimard grandissaient,
la délégation était exactement servie par les soins du commissaire de l'inscrip-
tion maritime. Au retour de chaque campagne, le second-mâitre partageait en
outre un décompte d'écus entre sa mère et celle qu'il nommait sa sœur. D'un
autre côté, l'or portait à son usage et à son emploi. Une partie de la somme
était placée à la caisse d'épargne. L'autre avait servi à compléter le bien-
être de ses braves gens que M. Dumaine venait toujours voir de temps à autre et
qu'il protégeait avec une noble sollicitude. Rien de tout cela ne changeait les
opinions du regard d'eau salée; la mère de Calimard était à ses yeux un argu-
ment sans réplique contre le dévouement.

En 1833 et 1839, Michel Martaillo, alors premier-mâitre de manœuvre, navi-

guait dans les Antilles à bord d'une grande corvette. Il se trouva en rade du
Fort-Royal, lorsqu'eut lieu le tremblement de terre. Il passa consécutivement
trois jours et trois nuits à piocher, à débrasser les vivans du milieu des décom-
bres, à travailler de toutes ses forces. Il fut blessé par plusieurs éboulemens,
tandis qu'il creusait sous les ruines des passages pour ceux qui arrachaient à
la mort. Par l'effet de cet excès de zèle, il fut atteint de la fièvre jaune. Pen-
dant sa maladie, il répétait avec désespoir le nom de sa mère et celui de Ma-
deleine.

— Qui leur donnera du pain? qui leur enverra sa délégué? s'écriait-il; j'a-
vais bien besoin de m'éreinter pour ces créoles et ces nègres de malheur; je
suis un sans-cœur, un misérable, c'est sûr!

— Tranquillisez-vous, maître Martaillo, dit le chirurgien-major; ayez du
flegme et de la confiance, je réponds de vous guérir.

— Du flegme, comment voulez-vous que j'en aie? Si j'avais ma gaffe, ma
vieille mère et Madeleine retomberont dans la misère.

— Vous guérez, maître, pourrais le docteur, vous guérez, si vous n'a-
vez pas peur de mourir.

— Peur! dit le marin; je n'ai pas peur pour moi, mais pour elles.

Alors, je vous ordonne de ne plus vous inquiéter; c'est ma consigne, reprit
le médecin.

— Suffit, major, répliqua maître Martaillo, qui obéit à la lettre.

Huit jours après, il était sur pied.

Faut-il ajouter qu'étant à Cayenne, comme un requin allait dévorer un
baigneur, Martaillo se précipita brusquement à la mer. Sa chute fit peur au
terrible étouffé qui prit la fuite.

A La Havane, maître Martaillo étant descendu à terre avec son comman-
dant, pendant une émeute de noirs, préserva l'officier supérieur d'un coup de stilet,
et le recut lui-même à la main. Soit que l'arme fût empoisonnée, soit que le
chaleur seule eût envenimé la blessure, la gangrène s'y mit; il fallut couper l'a-
vant-bras du vaillant maître d'équipage.

Durant l'opération, il se reprochait encore sa *chienne d'habitude*, en disant :

— Je n'avais que deux bras pour les faire vivre, et, à cette heure, me voici
manchot.

Malgré ses regrets qu'il ne dissimulait point, maître Martaillo avait des droits
à la reconnaissance de son capitaine. Un rapport circonstancié, dans lequel
l'officier supérieur mentionnait tous les derniers actes de dévouement du ma-
rin, fut expédié au ministre. Quand cette pièce arriva, l'ancien commandant
de la *Belleme* et du *Sans-Pareil* était attaché au ministère de la marine. Dieu
fit qu'il en entendit parler. Aussitôt le capitaine de vaisseau relata, dans un
second rapport, tous les autres exploits du maître de manœuvre. On retrouva

aussi une pièce adressée au ministre, longtemps auparavant, sur le
homme, par les autorités d'un village des bords de la Durance.

Michel Martaillo, cependant, avait été renvoyé dans ses foyers comme
sormais incapable de servir l'Etat. Il avait alors plus de quarante-huit ans,
attendu qu'il navigait depuis l'âge de dix ans, il complétait, interrompues
déduites, cinquante mois de mer de plus que les trois cents rigoureuses
exigés du marin qui sollicite sa retraite. Le commissaire de La Rochelle
faisait valoir les droits du brave maître, n'oublia pas d'ajouter à ses
services plusieurs annotations honorables. Il y joignit lui-même une lettre
Dumaine et un récit de sa généreuse conduite envers la veuve et les
de Calimard. Mais l'invalidé ignorait tout cela, et sa misère était
fondée sur sa vieille mère et Madeleine ne pouvant venir à bout de le
soigner.

— Que faire maintenant? disait-il avec amertume, me voilà pauvre
vieux ponton envasé; je suis cloué à terre comme un soldat ou un prisonnier.
Ils vont me donner ma retraite, j'oli dévot! Et voilà que je continuerai
je ne rapporterais à la case, car enfin je ne puis plus me passer de fumer le
pe et boire mon bouillon de sec, sans compter qu'il me faut du pain
que je n'ai plus de dents.

— Mon enfant, proposa timidement la vieille mère, si tu te faisais
patron d'une barque de pêche ou d'un passage de l'île de Ré?

Michel prêta l'oreille, une lueur d'espoir brilla dans ses yeux.

— Nous avons à la caisse d'épargne plus de 100 francs, dit-il, j'en
pourrais commander au capitaine de l'île de Ré.

— Est-ce que je suis les calculs, moi? interrompit le marin.

Madeline sortit sans rien dire et se rendit chez M. Dumaine, qui était
à La Rochelle. A son retour, elle était bien joyeuse d'intervenir; Ma-
chel avait cessé d'être séduit par l'appât de commander un bateau.
Bras de maître; faire la pêche lui semblait impossible; l'examen du
au cabotage s'était fait, comble de l'île de Ré, et l'ancien patron de
la coque d'une barque quelconque.

— Non, mère, disait-il, c'est l'argent de la caisse d'épargne n'est pas à moi
à Madeleine, voilà mon idée; et j'aimerais mieux perdre l'autre bras et
jambes, avec, que d'y toucher seulement du bout du long!

— Mais, interrompit Madeleine, si maintenant je vous demandais
tre femme...

— Pourquoi ça? répliqua sévèrement le maître; c'est éoué depuis
n'en parlons plus!

— Pardon, maître Martaillo; c'est que je pensais que si vous étiez
rien ne s'opposerait plus à ce que vous prissiez l'argent pour avoir
— Assez causé!... s'écria le marin en détournant la tête, car il était

des Danois que des Allemands.

Malheureusement le mécontentement général du peuple prend bien souvent racine dans d'autres rapports administratifs encore, et en ceci nous avons principalement en vue l'administration des finances. Dès leur première réunion, les états, nous l'espérons, ont traité à fond et avec des arguments vainqueurs cette question importante; ils ont en particulier demandé qu'on introduisit des économies essentielles dans certaines branches qui occasionnent les plus grands frais, comme dans les grandes et nombreuses tentes de cour, dans le budget de la guerre, dans les pensions, le secrétariat des grâces et le département des affaires étrangères; mais tout en reconnaissant de grand cœur qu'il a été introduit une publicité plus entière dans l'administration des finances, nous devons déplorer d'autre part que les efforts des états n'ont pas atteint, quant aux économies, le but qu'ils se proposaient, vu que les dépenses, au lieu de diminuer, ont augmenté.

On a beau dire que ces dépenses sont couvertes par une recette augmentée en proportion: cela ne rassure point la nation, attendu que cette augmentation, due à des conjonctures particulièrement favorables, doit en partie être considérée comme accidentelle et pourrait trouver un autre emploi profitable au public. De telle sorte qu'on n'a peut-être jamais vu aussi clairement que dans cette affaire combien est faible le pouvoir que les demandes des états exercent sur l'administration supérieure et combien il importe surtout de donner aux états l'occasion d'agir avec plus de force sur l'administration des finances.

L'assemblée a donc appris avec peine que V. M. n'a pas jugé à propos d'entrer dans la demande réitérée des états pour qu'il soit présenté un budget des finances bisannuel; mais ce qui nous afflige encore plus et affligera tout le peuple avec nous, c'est que V. M. ne s'est pas vue pour le moment dans le cas de rien faire pour le développement de l'institution des états, institution à l'égard de laquelle la nation a rattaché de si grandes espérances au règne de V. M. Cependant, à cette affliction se mêle un espoir, celui qu'un roi qui chérit le peuple comme V. M. qui regarde comme sa suprême tâche de rendre heureuse la nation confiée à son sceptre, qui se voit entouré de conseillers populaires, saura bien aussi préparer et conduire à bonne fin un déploiement plus libéral de nos rapports sociaux, tel que le souhaitent tous les amis de la patrie. Dieu veuille pour cet effet combler V. M. de ses bénédictions et lui donner un règne long et heureux sur un peuple fidèle.

Avant-hier, S. M. le roi a conféré le ruban bleu à S. A. I. le grand-duc Constantin. S'étant rendu le même jour à Sorgenfrei, il dina chez le roi et retourna le soir à bord du *Novel-Ingermanland*, où le prince royal, le prince Ferdinand et le landgrave Guillaume sont allés le voir hier dans la matinée. On espérait qu'il visiterait cette capitale où il était attendu hier.

Un pyroscaphe russe en fer, de construction nouvelle, et que l'état avait commandé en Angleterre, est arrivé ici avant-hier, après-midi et reparti hier matin, à ce qu'on dit, pour St.-Petersbourg.

S. A. R. le prince royal est parti ce matin pour Rostock sur le bateau à vapeur *Aegir*.

Nouvelles d'Italie.

Nous avons reçu les journaux de Naples jusqu'au 17 juillet. Ils contiennent la liste des condamnations rendues contre les auteurs de la tentative d'insurrection du 15 mars, dans la Calabre-Citérieure. Nous lisons dans le *Journal officiel des Deux-Siciles* du 13:

Nous avons reçu aujourd'hui la sentence prononcée par la commission militaire, convoquée à Consenza d'après les lois pénales et les décrets royaux des 24 mai 1826 et 6 mars 1834, contre les factieux qui, le 15 mars dernier, voulaient, au moyen de la violence, troubler l'ordre public et changer la forme du gouvernement. Voici le résultat de cette sentence:

21 condamnés à la peine de mort exemplaire au troisième degré; 10, à trente ans de fers; 2, à cinq ans de prison; 4, à six ans de réclusion. (Tous aux frais du procès.)

Quatre ont été mis en liberté sous caution, et neuf mis en liberté complète.

Dès que nous recevrons les détails de l'exécution de ce jugement nous les publierons; comme nous communiquerons aussi au public, aussitôt qu'il parviendra à notre connaissance, le résultat du procès déjà commencé contre les émigrés débarqués dans les Calabres, la nuit du 16 juin.

On lit dans la même feuille, du 15:

Les condamnations prononcées contre les factieux du 15 mars ont été exécutées. Celle de la peine de mort n'a cependant pu encore être appliquée à tous les condamnés; mais seulement à six qui, d'après le procès, avaient été les chefs de la révolte. S. M. avait déjà décidé, avant même que la sentence fût rendue par la commission militaire, que la peine de mort ne serait exécutée que contre les chefs de la tentative.

On écrit de Palerme, 16 juillet: Le prince et la princesse Charles de Prusse sont arrivés hier ici, à bord d'un bateau à vapeur napolitain, et ont rendu immédiatement visite au roi de Bavière. LL. AA. RR. passeront quelques jours dans nos murs.

Nouvelle d'Orient.

Des lettres de Rhodes mandent que cette île est à la veille d'un soulèvement, par suite des persécutions auxquelles les chrétiens y sont en butte de la part des Turcs. Le gouverneur, Hassan-Pacha, a jusqu'ici refusé de faire droit aux réclamations des malheureux rajas; il paraît même qu'il excite la haine de ses co-religionnaires contre eux.

Le général grec Théodore Grivas est arrivé le 2 juillet à Beyruth, à bord de la corvette française la *Diligente*. Il a dû partir le 4 pour l'île de Chypre.

On reçoit chaque jour la nouvelle de graves désordres commis en Syrie. Le recrutement y a provoqué une vive résistance. Namik-Pacha a été contraint d'assiéger pendant plusieurs jours la ville de Marac. Ce n'est qu'à grand'peine qu'il est parvenu à réunir trois cents recrues. Il a lui-même perdu un grand nombre d'hommes dans diverses escarmouches qui ont eu lieu à ce sujet.

Des désordres ont aussi éclaté à Tripoli. Le gouvernement y a envoyé un bâtiment de guerre.

VARIÉTÉS.

Chronique musicale.

Le *Bien public*, journal de Mâcon, raconte dans les termes suivants la visite que Liszt vient de faire à M. de Lamartine au château de Saint-Point:

« La première célébrité musicale de notre temps, M. Liszt, a traversé hier nos murs, se rendant à Saint-Point, chez M. de Lamartine. Il était en société d'un jeune Polonais et de l'illustre poète lyonnais M. de Laprade. M. Liszt a voulu dérober un jour à Lyon et à Marseille pour surprendre notre député dans sa retraite. Des personnes que le hasard avait amenées à Saint-Point le même jour sont revenues hier dans un enthousiasme qu'il est impossible de décrire. Il paraît que M. Liszt, qui n'avait nullement l'intention de se faire entendre dans cette rapide excursion, ayant trouvé un piano sous sa main, et inspiré par la solitude, par la sauvage nature des lieux et par l'auditoire, s'est surpassé lui-même, et que pendant la journée presque entière, il a improvisé, pour satisfaire son propre génie, des morceaux ravissants et plus sublimes qu'il n'en a jamais fait entendre aux plus solennelles réunions de l'Europe.

LE CERQUEIL DE WEBER.

— On écrit au *Courrier Français*:

Je viens de lire dans quelques journaux que les restes de l'auteur du *Freyshutz* doivent être enlevés de la chapelle de Moorfield et confiés à son fils aîné, qui transportera ce pieux dépôt à Dresde. On annonce aussi qu'une souscription est ouverte à Londres pour concourir, avec la souscription d'Allemagne, à l'érection d'un monument à l'immortel compositeur.

Cette note a réveillé un souvenir de l'un de mes voyages d'outre-Manche, et je vous demande, monsieur, la permission de vous le communiquer.

En 1835, me trouvant à Londres, après avoir vu à Westminster la pierre sépulcrale de Haendel, je glorifiais l'hospitalité que la tombe des illustres morts de l'Angleterre avait accordée à la tombe de l'illustre étranger, et je désirai savoir où reposaient les cendres de l'autre cygne allemand qui avait exhalé son dernier soupir sur les rives brumeuses de la Tamise. On m'indiqua la chapelle catholique de Moorfields; je m'y fis conduire. C'était au mois de novembre, par une de ces journées où le soleil aventure quelques rayons sous le dôme de brouillards et de fumée qui recouvre la grande métropole et dore les feuilles jaunissantes des parcs et des squares. Arrivé à la chapelle, je m'enquiers du monument de Weber. — Weber? qu'est-ce que Weber? me répond froidement le sacristain, et je me vois forcé de lui apprendre qu'il a parmi ses morts une des gloires de notre époque. — La date de son décès, s'il vous plaît? réplique l'impassible sacristain, devant qui tous les hommes étaient égaux et ne se distinguaient que par un numéro d'ordre chronologique. Sur mon indication, il feuilleta ses registres et m'invita à le suivre.

Nous descendons dans un caveau. — Selon un usage que j'ignorais, les cercueils n'y sont pas déposés dans le sol et scellés sous la pierre; ils étaient là distribués par salles et étagés les uns sur les autres. Les morts sont ainsi plus près des vivans. La lampe à la main, mon guide me précède, interroge successivement les étiquettes de chacune des bières, se baisse, se relève, ne déchiffre pas le nom que je lui répète, passe dans une autre salle, et ne découvre encore rien. — Est-ce un de vos parens? me dit-il avec son flegme britannico-sacristain. — Non, répliquai-je. — Est-ce un Français? — Pas davantage; c'est un Allemand que je n'ai jamais vu, mais que j'ai beaucoup entendu, que j'entends souvent encore, que toute l'Europe écoute comme moi et admire; je veux savoir si l'Angleterre a dignement honoré ses restes. Mon homme me crut fou, ne répondit pas, et nous continuâmes notre inspection silencieuse de cette lugubre collection de cercueils.

« Le voici, dis-je. » Il approche et je lis une seconde fois cette inscription à la main: *Von Weber*, sur un petit morceau de carton cloué à l'extrémité du cercueil. Est-ce donc là tout? me dis-je en moi-même, et les yeux attachés sur ce coffre noir confondu avec tous les autres étuis de même couleur, songeant à la popularité immense de notre musicien, à son originalité puissante et féconde, à tant de chants répétés d'un bout du monde à l'autre, et dont les échos se réveillaient un à un sous la voûte funéraire, tandis qu'à la lueur de la lampe je regardais le dernier vêtement des derniers débris de cette organisation inspirée, je me rappelai tristement le mot d'Hamlet: *Alas, poor Yorick!*

De retour en France, je contai cette visite et dis l'émotion que j'en avais ressentie à quelques-uns de nos plus illustres maîtres, et comme je m'indignai du chétif *memento* attaché aux restes de Weber, — vous avez raison, me fut-il répondu par l'un d'eux, et ce n'est pas le moins illustre; au lieu de l'étiquette en carton, on aurait dû mettre une plaque en fer-blanc; c'est plus durable.

En vous adressant ces lignes, monsieur, je cède au désir de voir la France attacher, pour sa part, un signe de reconnaissance et de gloire au nom du célèbre compositeur qui a produit tant de chefs-d'œuvre et fécondé peut-être tant de gloires contemporaines. C'est un vœu, il ne m'appartient pas de dire plus.

— Meyerbeer, qui, en sa qualité de grand artiste, peut se passer toutes les fantaisies, en a une qui n'est pas ruineuse, car il a l'idée fixe de loger dans un grenier le piano sur lequel il compose toutes ses partitions, et il n'est jamais mieux inspiré que lorsque, par un temps effroyable, il entend siffler le vent à travers la fenêtre et bondir la grêle sur les ardoises. Si, par hasard, les cheminées sont culbutées et si les tuiles dégringolent avec fracas, son extase est au comble et alors il écrit une mélodie qui est encore plus chef-d'œuvre que toutes ses autres compositions. Au reste, ce n'est que son piano que Meyerbeer loge ainsi dans un grenier.

Puisque nous en sommes aux fantaisies bizarres de l'illustre auteur du *Prophète*, parlons un peu de son antipathie pour les chats. Antant Meyerbeer adore les oranges, autant il déteste les chats, et si la métempsicose était dans nos croyances, on pourrait s'imaginer que Meyerbeer a été souris avant d'être compositeur. On ne peut se rendre compte de la répugnance que lui inspire la vue seule de cet animal. Il pousse si loin sa chatto-phobie, qu'un jour, ayant fait douze heures pour aller passer une journée au château de Montaluis, chez M. Souffle, Meyerbeer ayant aperçu deux chats dans l'antichambre, se précipita immédiatement la porte, remonta en voiture et prit la route de Paris!

— Un artiste nommé Alessandro Guerro, vient de donner au Prater à Vienne un concert tout-à-fait original. Après avoir monté sur un cheval et l'avoir lancé au grand galop dans le bois, il exécuta plusieurs morceaux de flûte avec accompagnement d'orchestre. Cette idée est neuve et mérite d'attirer l'attention des donneurs de concerts.

— On assure que Franz Liszt doit épouser prochainement la danseuse espagnole Lola Montès.

On écrit de Bruxelles:

Mlle Anna de Lagrange, qui a débuté à Paris dans la carrière artistique il y a 3 ans, et qui vient de passer trois ans en Hollande depuis plusieurs jours. Son séjour dans le Nord de peu de durée, car avant son départ elle a contracté un engagement pour Turin et un pour Bologne. Rossini qui a reconnu un talent éminent dans cette jeune cantatrice qui se distingue encore par un talent remarquable sur le piano, s'est constitué son protecteur, et a présidé lui-même à la rédaction de ses traités avec les *impressari*.

On espère qu'avant son départ pour l'Italie elle viendra faire juger à Bruxelles.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 3 août. — (Représentation N° 34.)

La Favorite.

Grand-opéra en quatre actes, paroles de M. Scribe, musique de D. Deshayes.

Au 2^e acte: Pas de trois, dansé par M. Bolzaguet et les demoiselles Line et Esther Théleur.

On commencera à SEPT heures.



Dans la nuit du 27 au 28 Juillet est décédé subitement à M. PHILIP FRÉDÉRIC TINNE, âgé de 71 ans 9 mois.

La Haye, 1^{er} Août 1844.

Op heden is bij JOH. NOMAN & ZOON te Z.-Bommel van de pers gekomen en alom verzonden:

VOIX CHRÉTIENNES.

Chants religieux, à l'usage du culte domestique, recueillis et appropriés à leur destination par J. B. ROELANTS, 648.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 1^{er} Août.

	Int.	COURS 31 juill.	OUVERT.
Dette active	2 1/2	61 1/2	61 1/2
Dito dito	3	74 1/2	74 1/2
Dito d'or	5	100	100
Dito des Indes	5	100	100
Dito dito	4	96 1/2	96 1/2
Syndicat	4 1/2	99 1/2	99 1/2
Dito	3 1/2	97 1/2	97 1/2
Société de Commerce	4	144 1/2	144 1/2
Chemins de fer du Rhin	4 1/2	—	—
Dito de Harlem	—	—	—
Dito de Rotterdam	—	—	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	107 1/2	107 1/2
Dito dito 1828 & 18295	—	106 1/2	106 1/2
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dito	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 18335	—	98 1/2	98 1/2
Emprunt de 1840	4	91	91
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	90 1/2	90 1/2
Passive	5	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Defered	—	—	—
Ardoins	5	20 1/2	20 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	109 1/2	109 1/2
Dito métalliques	5	104 1/2	104 1/2
Dito dito	3	97 1/2	97 1/2
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	80 1/2	80 1/2
Id. id. 1843	—	—	—
Obligations à Londres	2 1/2	44 1/2	43 1/2

Il s'est manifesté peu d'activité dans les opérations en fonds nationaux; ils n'ont éprouvé aucune variation notable.

Des fonds étrangers, les Espagnols sont restés à leur cours d'hier. Les Portugais étaient très-faibles, et ils se trouvaient très-offerts à notre marché; la baisse qu'ils ont éprouvée à la dernière bourse de Londres a même agi d'une manière défavorable sur les fonds. Les mexicains étaient lement offerts en baisse.

Cours de l'arg. prêt à garantie 3%: prol. 3 1/2 à 4%; escompte 2 1/2%. Derniers prix à 5 heures: 2 p. 61 1/2; Société de Commerce 144 1/2; doins 20 1/2.

Bourse de Paris du 31 Juillet.

	Int.	COURS 30 juill.	OUVERT.
Cinq pour cent	—	121 40	121 40
Trois pour cent	—	81 75	81 75
Emprunt Ardoins	—	30 1/2	30 1/2
Anc. différé	—	—	—
Nouv. dito	—	—	—
Passive	—	5 1/2	5 1/2
Certificats Falconet	—	98 95	98 95
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	5	104 1/2	104 1/2
Dito	3	—	—
Banque belge	—	675 00	675 00
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse d'Anvers du 1^{er} Août.

Métalliques, 5% 113 1/2 A. — Naples, 5% 4. — Ardoins, 5% 30 1/2. Dette différée ancien, 5% 20 1/2. — Lots de Hesse, 5% 4. — après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 20 1/2 A. — Coupons, 2 1/2.

Bourse de Vienne du 30 Juillet.

Métalliques, 5% 110 1/2. — Dito, 4% 100 1/2. — Dito, 3% 77 1/2. — de 1834, 2. — Actions de la Banque 1866.

LA HAYE, chez Léopold Lehmann, Imprimeur. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoneveld, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Ruyven, Spuisc.